

Liste des IEN référents d'établissement

Instruction du 26 septembre 2024 relative à la répartition des IEN du second degré en qualité de référents d'établissement et de district des lycées professionnels, SEP, publics et privés sous contrat

Collège des IEN du second degré

Affaire suivie par : Pascal JAVERZAC

Tél : 01 57 02 68 57/58

Mél : ce.i-en-eget@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels, SEP publics et privés sous contrat,

S/C de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques et Mesdames et Messieurs les Directeurs des réseaux d'enseignement privé

Nous vous prions de trouver en annexe, la répartition des IEN du second degré en qualité de référents d'établissement et de district des lycées professionnels, SEP, publics et privés sous contrat.

Le référent de votre établissement sera votre interlocuteur privilégié tout au long de l'année.

Sous l'autorité de la rectrice, l'inspecteur référent d'établissement assure des missions de conseil et d'expertise pédagogique. Il travaille en étroite relation avec l'équipe de direction et assure le lien avec les inspecteurs de disciplines ou de spécialités.

L'inspecteur référent favorise la communication et la collaboration entre l'équipe de direction et les services du rectorat. Il accompagne l'équipe de direction et l'équipe éducative dans la déclinaison de la politique pédagogique académique, notamment en termes d'enseignements et de dispositifs transversaux

Le référent peut consulter l'établissement sur les priorités académiques et nationales, afin d'identifier des organisations, des pratiques, des innovations, qui pourraient être partagées et mutualisées au bénéfice des élèves.

Il peut participer, à l'invitation du chef d'établissement aux animations ponctuant la vie du lycée, aux différentes instances de l'établissement.

Pascal JAVERZAC
Doyen des IEN EG-ET-IO